

Fiche de données de sécurité selon SGH

Date d'impression : 05/14/2019

Version CA-FR-Rev 1

Révision: 05/14/2019

1 Identification de la substance ou du mélange et identification du fournisseur

- **Identificateur de produit**

- **Nom du produit:** METAL PRIMER Z

- **Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Matériel dentaire

Le produit est destiné à une utilisation professionnelle.

Pour éviter des risques pour homme et environnement, le mode d'emploi est à observer.

- **Emploi de la substance / de la préparation** Matériel d'adhésivité dentaire

- **Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

- **Producteur/fournisseur:**

GC America Inc.

3737 W. 127th Street

Alsip, IL 60803

USA

SDS.gcamerica@gc.dental

- **Service chargé des renseignements:** Affaires Réglementaires

- **Numéro d'appel d'urgence:**

Pendant les heures d'ouverture normales (du lundi au vendredi, 8 h 00 à 17 h 00 Heure du Centre) :

1 708 597-0900

Le Transport (CHEMTREC®) le Numéro de Téléphone D'urgence : 1 800 424-9300

2 Identification des dangers

- **Classification de la substance ou du mélange**

Exempt de classification et d'étiquetage - les instruments et les drogues ne sont pas réglementés conformément au SIMDUT 2015.

Liquides inflammables - catégorie 2	H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
Toxicité aiguë - par contact cutané – catégorie 4	H312	Nocif par contact cutané.
Irritation cutanée - catégorie 2	H315	Provoque une irritation cutanée.
Irritation oculaire - catégorie 2A	H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique - catégorie 3	H335-H336	Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées - catégorie 1	H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

- **Indications complémentaires:**

L'information fournie est en ce qui concerne la toxicité et les risques note(s) de la composante individuelle(s) dans la formulation. Le risque(s) associé dépend de la voie(s) d'exposition. Le système d'évaluation du danger est entièrement basé sur l'existence du risque(s) et ne prend pas en compte la probabilité de risque(s) réduit grâce à l'utilisation et la manipulation correcte.

(suite page 2)

CA/FR

Fiche de données de sécurité selon SGH

Date d'impression : 05/14/2019

Version CA-FR-Rev 1

Révision: 05/14/2019

Nom du produit: METAL PRIMER Z

(suite de la page 1)

- **Éléments d'étiquetage**

- **Éléments d'étiquetage SGH**

Exempt de classification et d'étiquetage - les instruments et les drogues ne sont pas réglementés conformément au SIMDUT 2015.

Le produit est classifié et étiqueté selon le Système Général Harmonisé (GHS).

- **Pictogrammes de danger**



- **Mention d'avertissement** Danger

- **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

éthanol

phosphoric acid ester monomer**

- **Mentions de danger**

Liquide et vapeurs très inflammables.

Nocif par contact cutané.

Provoque une irritation cutanée.

Provoque une sévère irritation des yeux.

Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

- **Conseils de prudence**

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées.

Continuer à rincer.

Garder sous clef.

Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

- **Indications complémentaires:**

1 % du mélange consiste en ingrédients de toxicité aiguë inconnue.

3 Composition / information sur les composants

- **Caractérisation chimique: Mélanges**

- **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

- **Composants dangereux:**

CAS: 64-17-5	éthanol	80 – 100%p/p
	phosphoric acid ester monomer**	0,1 – 1%p/p

- **Indications complémentaires:**

Si une substance est marquée par **, puis substance est un secret commercial. Cela est autorisé en vertu Hazard Communication Standard de l'OSHA (HCS) comme un secret commercial et sous SGH comme informations commerciales confidentielles (ICC).

CA/FR

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

selon SGH

Date d'impression : 05/14/2019

Version CA-FR-Rev 1

Révision: 05/14/2019

Nom du produit: METAL PRIMER Z

(suite de la page 2)

4 Premiers soins

- **Description des premiers secours**
- **Remarques générales:**
Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- **Après inhalation:**
Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
- **Après contact avec la peau:**
Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
Rincer à l'eau chaude.
Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- **Après contact avec les yeux:**
Protéger l'oeil intact.
Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.
- **Après ingestion:**
Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.
Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- **Indications destinées au médecin:**
- **Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

5 Mesures à prendre en cas d'incendie

- **Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:**
CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Jet d'eau à grand débit
- **Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité:** Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
- **Autres indications**
Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

6 Mesures à prendre en cas de déversements accidentels

- **Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Mettre les personnes en sécurité.
Tenir éloigné des sources d'inflammation.
Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.
Porter un vêtement personnel de protection.
- **Précautions pour la protection de l'environnement:**
Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

(suite page 4)

CA/FR

Fiche de données de sécurité

selon SGH

Date d'impression : 05/14/2019

Version CA-FR-Rev 1

Révision: 05/14/2019

Nom du produit: METAL PRIMER Z

(suite de la page 3)

Ne pas rejeter dans le sous-sol, ni dans la terre.

- **Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Assurer une aération suffisante.

Recueillir les composants liquides à l'aide d'un produit absorbant.

Éliminer la matière collectée conformément au règlement.

- **Référence à d'autres rubriques**

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

7 Manutention et stockage

- **Manipulation:**

- **Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Suivre les instructions d'utilisation.

Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Faites preuve de prudence lors de l'ouverture. Le produit est un liquide et vapeur hautement inflammable; tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, les étincelles, les flammes et d'autres sources de allumages. Utiliser avec une ventilation adéquate. Ne pas ingérer ou inhaler les vapeurs. Équipement de protection individuelle (EPI) tels que des gants et des lunettes de sécurité sont toujours à porter. Vérifiez la bouteille de liquide avant de l'utiliser. Assurez-vous que lors du retrait du bouchon, l'ouverture de la bouteille a aucun obstacle. Certaines bouteilles peuvent contenir un insert (comme un sceau). L'insert doit être dans le bouchon et ne gêne pas l'ouverture.

En cas de contact, rincer les yeux avec de l'eau pendant au moins 15 minutes. Obtenez une attention médicale rapide. Si incommodé par les vapeurs, amener à l'air frais. Si la respiration est difficile, administrer de l'oxygène et consulter un médecin. En cas d'ingestion, diluer en donnant à boire et consulter un médecin eau. En cas de contact avec la peau, laver abondamment à l'eau et au savon. Stocker en toute sécurité. Conserver dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. Éliminer tous les déchets conformément aux réglementations locales.

- **Préventions des incendies et des explosions:**

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.

- **Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

- **Stockage:**

- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**

Stocker dans un endroit frais.

Ne conserver que dans le fût, non ouvert, d'origine.

- **Indications concernant le stockage commun:** Ne pas stocker avec les aliments.

- **Autres indications sur les conditions de stockage:**

Suivre les instructions d'utilisation et de stockage.

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

Stocker au frais.

- **Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

CA/FR

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité

selon SGH

Date d'impression : 05/14/2019

Version CA-FR-Rev 1

Révision: 05/14/2019

Nom du produit: METAL PRIMER Z

(suite de la page 4)

8 Contrôles de l'exposition / protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**

Sans autre indication, voir point 7.

- **Paramètres de contrôle**

- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

CAS: 64-17-5 éthanol

EL (Canada)	Valeur momentanée: 1000 ppm
EV (Canada)	Valeur à long terme: 1,900 mg/m ³ , 1,000 ppm

- **Remarques supplémentaires:**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- **Contrôles de l'exposition**

- **Équipement de protection individuel:**

- **Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

- **Protection respiratoire:**



Protection respiratoire recommandée.

- **Protection des mains:**



Gants de protection

- **Matériau des gants**

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

- **Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

- **Protection des yeux:**



Lunettes de protection

9 Propriétés physiques et chimiques

- **Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

- **Indications générales**

- **Aspect:**

Forme:

Liquide

Couleur:

Incolore

(suite page 6)

CA/FR

Fiche de données de sécurité selon SGH

Date d'impression : 05/14/2019

Version CA-FR-Rev 1

Révision: 05/14/2019

Nom du produit: METAL PRIMER Z

(suite de la page 5)

· Indice de réfraction :	1,3595–1,3625
· Odeur:	Genre alcool
· Seuil olfactif:	Non déterminé.
· valeur du pH:	Non déterminé.
· Changement d'état Point de fusion/point de congélation:	Non déterminé.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	78 °C
· Point d'éclair	11 °C
· Inflammabilité (solide, gaz):	Non applicable.
· Température d'inflammation:	Non déterminé.
· Température de décomposition:	Non déterminé.
· Température d'auto-inflammabilité:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.
· Limites d'explosion: Inférieure:	3,5 Vol %
Supérieure:	15 Vol %
· Pression de vapeur:	Non déterminé.
· Densité à 20 °C:	0,8 g/cm ³
· Densité relative	Non déterminé.
· Densité de vapeur:	Non déterminé.
· Taux d'évaporation:	Non déterminé.
· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	Soluble
· Coefficient de partage: n-octanol/eau:	Non déterminé.
· Viscosité: Dynamique:	Non déterminé.
Cinématique:	Non déterminé.
· Teneur en solvants: Solvants organiques:	98,9 %
Teneur en substances solides:	0,0 %
· Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.

10 Stabilité et réactivité

- **Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Stabilité chimique** Stable à température ambiante.
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 7)

CA/FR

Fiche de données de sécurité selon SGH

Date d'impression : 05/14/2019

Version CA-FR-Rev 1

Révision: 05/14/2019

Nom du produit: METAL PRIMER Z

(suite de la page 6)

- **Produits de décomposition dangereux:**
Dioxyde de carbone
Monoxyde de carbone

11 Données toxicologiques

- **Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë**
- **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Effet primaire d'irritation:**
- **Corrosion cutanée/irritation cutanée** Irrite la peau et les muqueuses.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Effet d'irritation.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée** Aucun effet de sensibilisation connu.
- **Indications toxicologiques complémentaires:**
Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants:
Irritant

- **Catégories cancérogènes**

- **IARC / CIRC (Centre International de Recherche sur le Cancer)**

éthanol

1

- **NTP / PNT (Programme National de Toxicologie)**

Aucun des composants n'est compris.

- **Légende des catégories cancérogènes :**

- Groupe 1 du CIRC : L'agent est cancérogène pour l'homme.
- Groupe 2A du CIRC : L'agent est probablement cancérogène pour l'homme.
- Groupe 2B du CIRC : L'agent peut-être cancérogène pour l'homme.
- Groupe 3 du CIRC : L'agent est inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.
- Groupe 4 du CIRC : L'agent est probablement pas cancérogène pour l'homme.
- K du PNT : Connu pour être cancérogène pour l'homme.
- R du PNT : Raisonnablement prévu pour être cancérogène pour l'homme.

- **Informations cancérogènes supplémentaires:**

La substance, l'alcool éthylique, également appelé éthanol, est répertoriée par le CIRC comme cancérogène du Groupe 1, mais dans les boissons alcoolisées. Le volume 100E du CIRC (2012) « Habitudes personnelles et combustion à l'intérieur » est indiqué dans sa monographie « Consommation de boissons alcoolisées », selon l'évaluation suivante : « L'éthanol dans les boissons alcoolisées est cancérogène pour l'homme (Groupe 1). » Les produits de GC ne sont pas des boissons alcoolisées consommables.

- **Toxicité par administration répétée** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

12 Données écologiques

- **Toxicité**
- **Toxicité aquatique:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Comportement dans les compartiments de l'environnement:**
- **Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité selon SGH

Date d'impression : 05/14/2019

Version CA-FR-Rev 1

Révision: 05/14/2019

Nom du produit: METAL PRIMER Z



(suite de la page 7)

- **Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Autres indications écologiques:**
- **Indications générales:**
Classe de danger pour l'eau 1 (réglementation allemande, AwSV) (Classification propre) : légèrement dangereux pour l'eau
Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
- **Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

13 Données sur l'élimination du produit

- **Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation:**
Éliminer le contenu / le conteneur conformément à la réglementation locale / régionale / nationale / internationale.
- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.
- **Produit de nettoyage recommandé:** Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

14 Informations relatives au transport

- | | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> · Numéro ONU · DOT/TMD, ADR, IMDG, IATA | UN1170 |
| <ul style="list-style-type: none"> · Désignation officielle de transport de l'ONU · DOT/TMD · ADR · IMDG, IATA | ÉTHANOL EN SOLUTION
1170 ÉTHANOL EN SOLUTION (ALCOOL ÉTHYLIQUE EN SOLUTION)
ETHANOL SOLUTION |
| <ul style="list-style-type: none"> · Classe(s) de danger pour le transport · DOT/TMD (Règlement sur le transport des marchandises dangereuses): |  |
| <ul style="list-style-type: none"> · Class · Label | 3 Liquides inflammables.
3 |
| <ul style="list-style-type: none"> · ADR |  |
| <ul style="list-style-type: none"> · Classe | 3 (F1) Liquides inflammables. |

(suite page 9)

CA/FR

Fiche de données de sécurité selon SGH


Date d'impression : 05/14/2019

Version CA-FR-Rev 1

Révision: 05/14/2019

Nom du produit: METAL PRIMER Z

(suite de la page 8)

· Étiquette	3
· IMDG, IATA	
	
· Class	3 Liquides inflammables.
· Label	3
· Groupe d'emballage	
· DOT/TMD, ADR, IMDG, IATA	II
· Dangers pour l'environnement:	Non applicable.
· Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Attention: Liquides inflammables.
· Indice Kemler:	33
· No EMS:	F-E,S-D
· Stowage Category	A
· Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	Non applicable.
· Indications complémentaires de transport:	
· DOT/TMD	
· Quantity limitations	Sur les avions de passagers / rai: 5 L Le cargo avion seul: 60 L
· ADR	
· Quantités limitées (LQ)	1L
· Quantités exceptées (EQ)	Code: E2 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500 ml
· Catégorie de transport	2
· Code de restriction en tunnels	D/E
· IMDG	
· Limited quantities (LQ)	1L
· Excepted quantities (EQ)	Code: E2 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 500 ml
· "Règlement type" de l'ONU:	UN 1170 ÉTHANOL EN SOLUTION (ALCOOL ÉTHYLIQUE EN SOLUTION), 3, II

CAFR

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité selon SGH

Date d'impression : 05/14/2019

Version CA-FR-Rev 1

Révision: 05/14/2019

Nom du produit: METAL PRIMER Z

(suite de la page 9)

15 Informations sur la réglementation

- **Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

- **Liste canadienne des substances:**

- **Liste des substances domestiques (DSL) du Canada**

éthanol

- **Liste de divulgation des ingrédients du Canada (limite 0.1%)**

éthanol

- **Liste de divulgation des ingrédients du Canada (limite 1%)**

Aucun des composants n'est compris.

- **Éléments d'étiquetage SGH**

Exempt de classification et d'étiquetage - les instruments et les drogues ne sont pas réglementés conformément au SIMDUT 2015.

Le produit est classifié et étiqueté selon le Système Général Harmonisé (GHS).

- **Pictogrammes de danger**



- **Mention d'avertissement** Danger

- **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

éthanol

phosphoric acid ester monomer**

- **Mentions de danger**

Liquide et vapeurs très inflammables.

Nocif par contact cutané.

Provoque une irritation cutanée.

Provoque une sévère irritation des yeux.

Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

- **Conseils de prudence**

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées.

Continuer à rincer.

Garder sous clef.

Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

- **Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

CA/FR

(suite page 11)

Fiche de données de sécurité selon SGH

Date d'impression : 05/14/2019

Version CA-FR-Rev 1

Révision: 05/14/2019

Nom du produit: METAL PRIMER Z

(suite de la page 10)

16 Autres informations

- **Service établissant la fiche technique:** Affaires Réglementaires
- **Contact:**
Affaires Réglementaires
Numéro de Téléphone : 1 708 597-0900
SDS.gcamerica@gc.dental
- **Date de la plus récente version révisée de la fiche de données de sécurité** 05/14/2019 / -
- **Acronymes et abréviations:**
SGH : Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals)
HCS: Hazard Communication Standard (la norme sur la communication des dangers) (USA)
FS : Fiche signalétique (MSDS: material safety data sheet)
FDS : Fiche de données de sécurité (SDS: safety data sheet)
ECHA: European Chemicals Agency (Agence européenne des produits chimiques)
OSHA: Occupational Safety and Health Administration (Administration de la sécurité et de la santé du travail) (USA)
TMD : Règlement sur le transport des marchandises dangereuses (Canada)
LIE : Limite inférieure d'explosivité
LSE : Limite supérieure d'explosivité
AwSV: Verordnung über Anlagen zum Umgang mit wassergefährdenden Stoffen (Ordonnance sur les installations de manutention de substances dangereuses pour l'eau) (Allemagne)
CSEO : Concentration sans effets observé
ADR : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
Code IMDG : Code maritime international des marchandises dangereuses
DOT: Department of Transportation (Département des transports) (USA)
IATA: International Air Transport Association (Association du transport aérien international)
CAS: Chemical Abstracts Service (division de l'American Chemical Society)
SIMDUT : Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (Canada)
LC50: Lethal concentration, 50 percent (CL50 : concentration létale, 50 pour cent)
LD50: Lethal dose, 50 percent (DL50 : dose létale, 50 pour cent)
PBT : Persistante, bioaccumulable et toxique
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative (très persistante et très bioaccumulable)
- **Sources**
 - Les FS/FDS des fabricants
 - OSHA (<https://www.osha.gov/dts/chemicalsampling/toc/chmcas.html>)
 - TOXNET (<http://toxnet.nlm.nih.gov/>)
 - ECHA (<http://echa.europa.eu/>)
 - EnviChem (www.echemportal.org)
- **Remarques:**
Numéro d'enregistrement CAS est une marque déposée de l'American Chemical Society.
Le CHEMTREC est une marque de service enregistrée de l'American Chemistry Council, Inc.
- **Clause de non-responsabilité:**
L'information contenue dans ce document est censée être véridique et exacte. Cependant, toutes les déclarations, recommandations ou suggestions y sont faites sans aucune garantie ni représentation explicite ou implicite de notre part. Par conséquent, aucune garantie n'est donnée ou ne peut être supposée que les informations contenues dans ce document soient exactes ou complètes. En conséquence, nous déclinons toute responsabilité liée à l'utilisation de ces informations ou des produits visés dans le présent document. Tous ces risques sont assumés par l'acheteur/utilisateur. L'information contenue dans ce document est également sujette à modification sans préavis. Cependant, pour éviter tout doute, rien dans ce document n'exclut ou limite notre responsabilité en cas de décès ou de blessures causés par négligence ou déclaration frauduleuse de notre part.